

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2023

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Maria Adélaïde CRETY, Jean Luc USCHÉ Adjoint, Robert ADAM, Sylvie JOUHANT, Cendrine USELDINGER, Lionel MOUZIN, Alain PALLOTTA, Angélica OURY, Lionel CHRISTOPHE, Robin BOUR, Pascal THIERY Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Olivier MITZNER qui donne procuration à Pierre MUEL, Pierre MAUCOURT qui donne procuration à Maria Adélaïde CRETY.

ABSENTS NON EXCUSES : -

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 23 mars 2023 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Maria Adélaïde CRETY est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

2023 /03/01. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 2022

Madame Adélaïde CRETY, 2ème Adjoint présente le Compte Administratif 2022 chapitre par chapitre :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 387 090,19 €

- Recettes : 431 022,38 €

L'excédent de résultat de l'exercice s'élève à 43 932,19 €

L'excédent de résultat reporté s'élève à 369 323,08 €

Le résultat de clôture fait ressortir un excédent d'un montant de 413 255,27 €.

Section Investissement :

- Dépenses : 129 547,13 €

- Recettes : 180 321,27 €

L'excédent du résultat de l'exercice s'élève à 50 774,14 €

Le déficit du résultat reporté s'élève à 53 822,28 €

Le résultat de clôture fait ressortir un déficit de 3 048,14 €

Résultat des restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 39 900 €

- Recettes d'investissement restant à réaliser : 25 000 €

Besoin de financement de 0 €

Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil pour ne pas participer au vote.

Madame Adélaïde CRETY, 2ème Adjoint propose aux Conseillers de passer au vote.

Le Compte Administratif M14 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à reprendre sa place au sein du Conseil

2023 /03/02 VOTE DU COMPTE DE GESTION M14 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion M14 2022 de Madame la Perceptrice qui est fidèle au Compte Administratif M14 2022

Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion M14 2022 à l'unanimité.

2023 /03/03. AFFECTATION DU RESULTAT M14

Après avoir approuvé le Compte Administratif M14 et le Compte de Gestion M14 de l'exercice 2022 affichant les résultats suivants :

Section Fonctionnement :

Excédent de résultat de clôture s'élevant à 395 307,13 €.

Section Investissement :

Déficit de résultat de clôture s'élevant à 3 048,14 €

Besoin de financement des restes à réaliser 14.900 euros

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 395 307,13 € de la manière suivante :

Affectation en report à nouveau au compte 002 (FR) du Budget Primitif 2023 la somme de 395 307,13 €.

Affectation en réserves au compte 1068 (RI) du Budget Primitif 2023 la somme de 3 048,14€.

2023/03/04. TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Après échange, le Conseil Municipal est favorable pour la remise en état du logement communal, et pouvoir le mettre aux normes actuelles, notamment l'isolation intérieur. Le bâtiment est actuellement en catégorie G, ce qui le rend inexploitable.

2023/03/05. DEMANDE DE PRET POUR TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité d'effectuer une demande pour l'obtention d'un prêt à hauteur de 150 000 €

2023 /03/06. TAXES COMMUNALES 2023

7.2. Fiscalité

Avant de présenter le budget primitif, Monsieur le Maire expose l'état de notification des taxes communales. Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par la loi de finances pour 2023, Monsieur le Maire précise que seul les taux des taxes foncières restent à voter. Il propose au Conseil de maintenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales à savoir:

- Taxe Foncière Bâti 24.76 % dont 10,50 %
- Taxe Foncière Non Bâti 26,35 %

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

En ce qui concerne le prix des autres taxes, Monsieur le Maire propose de les maintenir, à savoir :

- Taxe d'Aménagement (Urbanisme : réforme de la fiscalité de l'aménagement délibération du 20/11/2014 : 5 %
- Concession Cimetière (trentenaire) : 150 € (inchangé)
- Concession Columbarium (trentenaire) : 1 150 € (inchangé).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité

2023 /03/07. VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 2023

Section Fonctionnement

Monsieur le Maire propose chapitre par chapitre :

- les dépenses s'élevant à 659 179,00 €
- les recettes s'élevant à 780 786,13 €

Section Investissement

Monsieur le Maire propose chapitre par chapitre les dépenses et recettes d'investissement qui s'élèvent à 416 427,14 €.

Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

2023 /03/08. FETES ET CEREMONIES

7.1. Décisions budgétaires

Monsieur le Maire propose au Conseil d'énoncer les principales caractéristiques des dépenses pouvant être imputées au compte 6232 :

- Repas et sortie des Aînés, repas divers ;
- Organisations de fêtes, Noël, cérémonies diverses ;
- Bons cadeaux, cadeaux divers ;
- Concours divers,

Manifestations diverses, etc ...

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles le 20 avril 2023

M. le Maire
Pierre MUEL